



# Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale  
21 novembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

## Comité des droits de l'enfant Cinquante-septième session

### Compte rendu analytique (partiel)\* de la 1639<sup>e</sup> séance\*\*

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le vendredi 17 juin 2011, à 15 heures

*Président:* M. Zermatten

## Sommaire

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session

Clôture de la session

---

\* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour le reste de la session.

\*\* Il n'est pas établi de compte rendu analytique pour les 1632<sup>e</sup> à 1638<sup>e</sup> séances.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

*La séance est ouverte à 17 h 5.*

**Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-septième session**  
(CRC/C/57/3)

1. **Le Président** dit qu'à sa cinquante-septième session le Comité a examiné au total neuf rapports, dont sept ont été soumis par des Etats parties au titre de la Convention – Bahreïn, Cambodge, Cuba, Costa Rica, Egypte, Finlande et République tchèque – et deux ont été les rapports initiaux soumis par l'Egypte au titre du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le Comité a adopté des observations finales au sujet de chacun des ces rapports.
2. **M<sup>me</sup> Aidoo** (Rapporteuse) dit que, outre la tâche principale de la session, les membres du Comité se sont investis dans les activités des groupes de travail qui élaborent des observations générales sur l'article 3 de la Convention, sur l'intérêt supérieur de l'enfant; sur l'article 24 de la Convention, sur le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être; sur les pratiques traditionnelles nocives (en coopération avec le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes); et sur les entreprises et les droits de l'enfant. Le Comité a également tenu des séances d'information avec le Directeur exécutif du Forum africain sur la politique pour l'enfance; le Directeur général adjoint pour la santé de la famille et de la communauté de l'Organisation mondiale de la santé (OMS); le Président-Rapporteur du groupe de travail de composition non limitée sur un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant une procédure de communication; et le Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant.
3. Au cours de la session, des membres du Comité ont eu des entretiens avec un groupe d'enfants égyptiens qui accompagnait la délégation de l'Etat partie. Ils se sont également entretenus avec des étudiants de diverses universités, présents en qualité d'observateurs.
4. **M<sup>me</sup> Aidoo** souligne l'importance du Séminaire international Janusz Korczak sur le droit de l'enfant à être entendu et à exprimer ses propres opinions, qui doit se tenir à Genève le 18 juin 2011, et auquel il est attendu que de nombreux membres du Comité participent.
5. Diverses manifestations annexes se sont déroulées au Palais des Nations, notamment une manifestation sur le thème des entreprises et des droits de l'enfant, organisée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'homme. Une autre manifestation aura lieu la semaine suivante sur l'enregistrement universel des naissances en tant que moyen de prévenir l'apatridie, organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Plan International et Réfugiés international, notamment.
6. **Le Président** dit que la journée du 17 juin 2011 est un jalon important dans l'affirmation des droits de l'enfant, en ceci que le Conseil des droits de l'homme vient d'adopter une résolution recommandant que l'Assemblée générale adopte Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, établissant une procédure de présentation de communications, qui permettra au Comité de recevoir des communications individuelles. En outre, la veille, la Conférence internationale du travail à sa 100<sup>e</sup> session a adopté la Convention relative au travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques, laquelle, une fois entrée en vigueur, donnera au Comité un nouvel outil pour examiner la question du travail domestique des enfants.
7. Si aucune objection n'est faite, le Président considérera que le Comité souhaite adopter le rapport sur les travaux de sa cinquante-septième session (CRC/C/57/3).

8. *Il en est ainsi décidé.*

**Clôture de la session**

9. Après un échange de félicitations et de remerciements, le Président prononce la clôture de la cinquante-septième session du Comité des droits de l'enfant.

*Le débat résumé prend fin à 17 h 25.*